

## **Annexe III**

### **CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA FORMATION PREPARANT A LA FONCTION D'ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE**

Ce cahier des charges porte sur la mise en œuvre de la formation préparant à l'exercice de la fonction d'assistant de soins en gériatrie (ASG).

Il fixe les conditions à remplir par les organismes de formation qui envisagent de dispenser cette formation et définit les objectifs et les modalités pédagogiques de la formation.

La formation d'adaptation à la fonction d'assistant de soins en gériatrie apporte aux professionnels visés les savoirs et savoir faire relatifs à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées permettant un accompagnement adapté des personnes atteintes de cette maladie, au regard des référentiels d'activités et de compétences définis.

Elle doit intégrer des connaissances et techniques de réhabilitation récentes et devra être actualisée régulièrement au regard des évolutions des connaissances, de la réglementation ou des pratiques.

Le contenu et la répartition du volume horaire par domaine de formation sont fixés par le référentiel de formation annexé (annexe IV).

#### **I. Conditions requises pour dispenser la formation continue préparant à la fonction d'assistant de soins en gériatrie**

##### ***Les organismes de formation***

Cette action de formation peut être mise en œuvre par des organismes de formation de droit public ou de droit privé sous réserve qu'ils satisfassent aux obligations légales et réglementaires du code du travail relatives aux organismes de formation.

En outre, ces organismes de formation doivent satisfaire à au moins une des deux conditions suivantes :

- préparer aux diplômes mentionnés au code de la santé publique ou au code de l'action sociale et des familles ;
- être inscrits dans un réseau ou en partenariat local relatif à la gériatrie ou à la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

##### ***L'équipe pédagogique***

Le responsable de la formation veille au respect du référentiel de formation, à la cohérence et à la complémentarité des différentes interventions.

L'équipe pédagogique doit être pluridisciplinaire et couvrir des expériences diversifiées.

Elle associe, si possible, un spécialiste de la réhabilitation dans le domaine cognitif lors de l'élaboration du projet de formation.

En outre, les intervenants doivent justifier :

- d'une qualification correspondant au sujet enseigné : qualification médicale, paramédicale et/ou sociale et expérience professionnelle en lien avec les thématiques et sujets traités ;
- d'une expérience professionnelle dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ;
- de compétences pédagogiques et/ou d'animation de groupes.

## **II. Mise en œuvre de la formation**

### ***Modalités pédagogiques***

La constitution de groupes de stagiaires d'origines professionnelles variées est à privilégier, afin de favoriser l'acquisition d'une culture commune aux professionnels qui exerceront la fonction d'assistant de soins en gérontologie.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre doivent associer des exposés « techniques », des ateliers pratiques de mise en situation, des phases d'accompagnement dans l'acquisition des compétences. Elles doivent également favoriser les échanges de pratiques professionnelles entre les stagiaires, en fonction de leurs lieux d'exercice.

Le projet pédagogique doit prévoir la mise en œuvre des modalités pédagogiques suivantes :

- s'appuyer, pour l'acquisition des savoirs et savoir faire, sur l'analyse de cas pratiques évoqués par les professionnels ;
- faciliter l'interactivité et les échanges entre le groupe des participants, et entre les participants et le(s) formateur(s) notamment sur les enjeux éthiques liés à ces maladies ;
- permettre le développement de compétences attendues sur la prise en soins des personnes et les différentes approches relationnelles à partir d'illustrations et de recommandations (HAS et ANESM) et du rappel de principes de base énoncés dans le référentiel de formation ;
- initier une réflexion sur les interactions avec les équipes, les personnes et les entourages familiaux, à partir de mises en situation et inciter le professionnel à se projeter dans cette nouvelle fonction : travail en équipe, nouveau rôle, nouvelles relations et place auprès des autres professionnels, de la personne malade et de sa famille ;
- permettre le développement des compétences attendues en termes de savoir être (empathie, patience...) et pas uniquement en termes de savoir-faire (pratiques professionnelles opérantes).

### ***Attestation de suivi de formation***

Une attestation individuelle de suivi de la totalité de la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie sera délivrée à l'issue de la formation à chaque stagiaire par l'organisme de formation. Elle comportera l'identité du stagiaire, l'identification de l'organisme de formation, les noms et qualités du signataire de l'attestation ainsi que les dates de la formation suivie par le stagiaire.

Une attestation similaire de suivi partiel de la formation pourra être remise en cas d'interruption justifiée. Ce document devra préciser, en outre, le nombre d'heures et les domaines de formation réalisés ainsi que le nombre d'heures et les domaines de formation restant à suivre par le stagiaire.

## **III. Eléments du dossier à fournir par l'organisme de formation**

- Une **présentation précise des modalités de mise en œuvre de la formation** :
  - Projet et démarche pédagogiques ;
  - Séquencement de la formation ;
  - Dispositif d'évaluation de la formation ;
  - Procédure d'évaluation d'acquisition des compétences et de la progression des stagiaires en cours de formation ;
  - Organisation matérielle (lieu, équipement...).

- Les **expériences et références** du responsable de la formation et des intervenants, ainsi que leurs curriculum vitae, précisant diplômes possédés, expériences professionnelles et compétences dans le domaine de formation considéré.
- Une description des **ressources pédagogiques** :
  - Supports pédagogiques utilisés en formation ;
  - Documents pédagogiques remis aux stagiaires ;
  - Références bibliographiques utilisées pour construire le projet pédagogique et le programme de formation (bibliographie actualisée sur le sujet).
- Le mode d'ancrage dans un réseau ou un partenariat local reconnu/fonctionnel sur la maladie d'Alzheimer, le cas échéant.